

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 7 décembre 2023

DCM N° 23-12-07-29

Objet : Désaffectation et déclassement - 2 rue Graham Bell.

La Ville de Metz est propriétaire d'un immeuble à usage de bureaux et d'un parking attenants 2 rue Graham Bell à Metz, cadastré sous :

Ban de Metz – GRIGY

Section BC – Parcelle 104

Cet immeuble d'environ 922,69 m² sur une parcelle de 3674 m² permettait d'accueillir initialement le Pôle des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la Ville de Metz, puis depuis 2015, les services de la Direction commune des Services d'informations.

Toutefois, depuis le départ de la Direction Commune des Services d'Information vers la Maison de la Métropole depuis l'été 2021, le bâtiment est resté inoccupé.

Seuls certains éléments techniques (armoires blanches) de la DCSI sont restés jusqu'à l'été 2023 mais désormais le bâtiment est vide et inoccupé.

Ainsi, il est proposé de désaffecter du patrimoine municipal cet immeuble et d'en prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan de masse joint en annexe,

VU la vacance du bâtiment sis 2 rue Graham Bell,

CONSIDERANT que ledit bâtiment n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

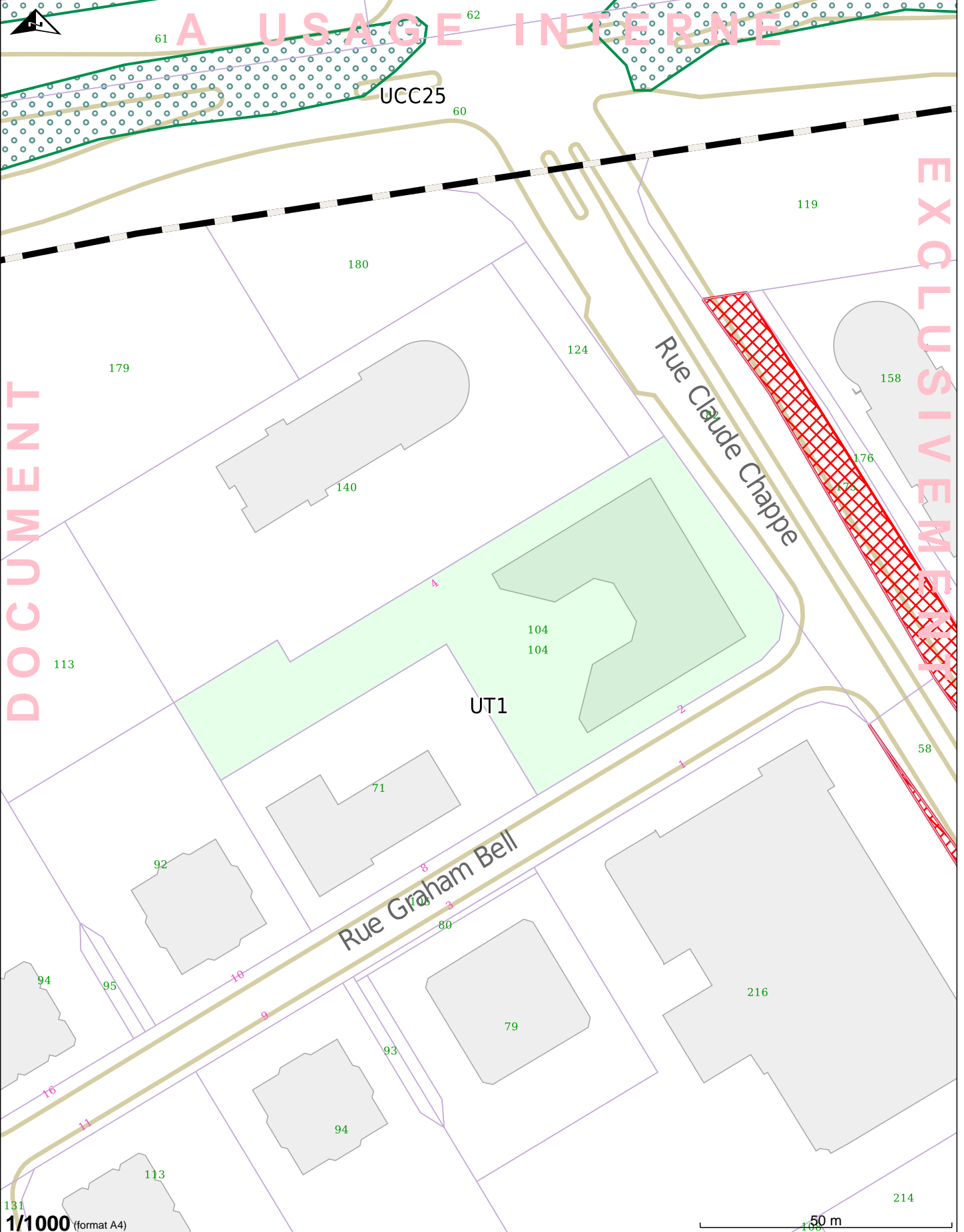
DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de l'immeuble sis 2 rue Graham Bell à Metz.
- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de Metz de la parcelle communale cadastrée Section BC Parcelle n°104.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public



1/1000 (format A4)

COMMUNE DE METZ (Commune et commune nouvelle) - SCE PATRIMOINE CELL IMPOTS 0001 PL D ARMES J F BLONDEL 57000 METZ (propriétaire)

- Zone PLU
- Emplacement réservé
- Limite de PPR
- Plantation à réaliser
- Espace boisé classé
- Marge de recul minimale
- Alignement
- Marge de recul obligatoire
- Implantation obligatoire des immeubles/alignement

